



RÉGIE DU  
SDDEA

## AVIS DE FIN DE RESTRICTION TEMPORAIRE DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

REGIE DU SDDEA - COPE de La Vallée de l'Ardusson et Commune de Fontaine-Macon  
Communes concernées : Ferreux-Quincey, La Fosse Corduan,  
Saint-Aubin, Saint-Loup-De-Bufferigny, Saint-Martin-De-  
Bossenay, Fontaine-Macon

Le 31 août 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé, en 2020, par les affichages en mairie, qu'une restriction des usages de l'eau du robinet avait été demandée par les services de l'État dans les communes de Ferreux-Quincey, La Fosse Corduan, Saint-Aubin, Saint-Loup-De-Bufferigny, Saint-Martin-De-Bossenay et Fontaine-Macon. En effet, les teneurs en nitrates constatées dans l'eau distribuée par votre service d'eau étaient supérieures à 50 mg/L, valeur de conformité fixée par la réglementation en vigueur.

Les prélèvements réalisés sur votre réseau de distribution indiquent une teneur en nitrates de nouveau inférieure à 50 mg/L. Par conséquent, compte tenu de la conformité de la qualité de l'eau distribuée sur le paramètre nitrates,

### **La distribution d'eau embouteillée est temporairement suspendue.**

La ressource en eau étant très vulnérable et sujette à des variations saisonnières des teneurs en nitrates, la surveillance accrue de la qualité de l'eau distribuée se poursuit et une distribution d'eau embouteillée serait de nouveau proposée si la teneur en nitrates redevenait supérieure à 50mg/L. Vous en serez informés par un nouveau communiqué.

Pour votre information, une étude a permis d'établir un scénario de travaux permettant un retour à la conformité de manière progressive sur l'ensemble du secteur du Nord-Ouest Aubeois, dont le COPE de la Vallée de l'Ardusson fait partie.

La Régie du SDDEA – COPE de La Vallée de l'Ardusson se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Président du COPE  
de La Vallée de l'Ardusson,  
H. PAYEN

Le Directeur Général  
de la Régie du SDDEA,  
S. GILLIS

  
Stéphane GILLIS